



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

à

SAS Centrale Photovoltaïque Le Puy-Loudes
Chez EDF Renouvelables France
Cœur Défense-Tour B
100 esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

A l'attention de Lise MICHAUDET, Cheffe de projets

OBJET : Avis du Préfet concernant l'étude préalable agricole
REFER : Centrale photovoltaïque Aéroport Le Puy/ Loudes

le Puy-en-Velay, le 09 novembre 2022

En application des articles L.112-1-3 et D 112-1-18 et suivants du code rural et de la pêche maritime, le projet de centrale photovoltaïque-Aéroport Le Puy/Loudes a fait l'objet d'une étude préalable agricole, présentant les démarches mises en place pour éviter et réduire la consommation de terre agricole ainsi que des propositions de mesures collectives prises en compensation des conséquences négatives sur l'économie du territoire qui ne peuvent être évitées.

Conformément à l'article D 112-1-19, cette étude préalable comprend :

- une description du projet et la délimitation du territoire,
- une analyse de l'état initial et de l'économie agricole,
- une analyse de l'impact sur les exploitations et sur l'activité agricole globale du secteur relevant de l'existence d'effets négatifs notables du projet sur l'économie agricole,
- des propositions de mesures collectives envisagées pour compenser les effets négatifs du projet.

Cette étude a été transmise le 19 septembre 2022 à mes services et a été soumise le 13 octobre 2022 à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Les membres de la commission ont constaté que :

- les impact sur les exploitations et l'activité agricole ont été objectivement pris en compte;
- les mesures de compensation nécessaires sont pertinentes et réparties sur l'ensemble du territoire impacté;
- le montant de compensation est revalorisé à la hauteur des enjeux et proportionnés aux impacts négatifs.

Au regard de l'ensemble des éléments exposés en séance et de l'avis de la CDPENAF, j'émet un avis favorable sur cette étude préalable agricole.

Mes services demeurent à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner.

Le préfet



Eric ETIENNE